

LES PLAFONDS APPLICABLES AUX GARANTIES ET PRESTATIONS DE LA PROTECTION "MAE GÉNÉRATION" SONT INDIQUÉS DANS LE TABLEAU DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Le • indique une garantie acquise au cycle concerné.

GARANTIES	PLAFONDS DES GARANTIES	CYCLES*				
		ENFANT NON SCOLARISÉ*	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	COLLÈGE LYCÉE	ÉTUDIANT*
INDIVIDUELLE CORPORELLE						
Frais de soins complémentaires à la Sécurité sociale	Frais réels, dans la limite de 30 000 €					
Frais par acte en cas de dépassements d'honoraires	Consultation médicale : 50 €, Chirurgie : 500 €, Anesthésie : 300 €	•	•	•	•	•
Frais de consultation de médecines douces	5 consultations, dans la limite de 40 € chacune	•	•	•	•	•
Frais de soins à l'étranger	10 000 €	•	•	•	•	•
Supplément chambre particulière	40 €/j 800 € max	•	•	•	•	•
Frais de transport pour soins	1 600 € (voiture particulière 0,40 €/km)	•	•	•	•	•
Prothèse dentaire provisoire (par dent)	200 €	•	•	•	•	•
Prothèse dentaire définitive (par dent)	600 €	•	•	•	•	•
Appareil prothétique dentaire ou d'orthodontie (par appareil)	900 €		•	•	•	•
Traitement orthodontique (après notre accord)	1 500 €	•	•	•	•	•
Autre prothèse (par appareil)	1 500 €	•	•	•	•	•
Lunettes correctrices, lentilles cornéennes	600 €	•	•	•	•	•
Lunettes pour amblyopes	600 €	•	•	•	•	•
Frais d'hébergement pour cure (par cure)	500 €	•	•	•	•	•
Soutien psychologique	5 consultations dans la limite de 40 € chacune		•	•	•	•
Capital invalidité permanente, jusqu'à	220 000 €	•	•	•	•	•
Capital décès et obsèques	6 000 €	•	•	•	•	•
Action sociale	Oui	•	•	•	•	•
RESPONSABILITE CIVILE ET DÉFENSE						
Dommages corporels et immatériels consécutifs	100 000 000 €	•	•	•	•	•
Dommages matériels et immatériels consécutifs (par année d'assurance)	1 000 000 €	•	•	•	•	•
Dommages exceptionnels - dont dommages matériels et immatériels consécutifs (par année d'assurance)	7 622 450 € 1 000 000 €	•	•	•	•	•
Dommages matériels aux caravanes et mobil homes	1 500 €	•	•	•	•	•
Dommages matériels* aux téléphones portables	200 €	•	•	•	•	•
Conduite à l'insu	9 200 €	•	•	•	•	•
Défense (par plaidoirie)	1 000 €	•	•	•	•	•
STAGES OU SÉQUENCES ÉDUCATIVES EN ENTREPRISE (ÉCOLE + TRAJET + ENTREPRISE)						
Dommages matériels directs	46 000 €				•	•
Dommages immatériels consécutifs	2 500 €				•	•
RECOURS						
Honoraires d'avocat (par plaidoirie) TTC	1 000 €	•	•	•	•	•
Frais de procédure	Frais réels	•	•	•	•	•

GARANTIES	PLAFONDS DES GARANTIES	CYCLES*				
		ENFANT NON SCOLARISÉ*	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	COLLÈGE LYCÉE	ÉTUDIANT*
ASSISTANCE						
Assistance rapatriement	Oui	•	•	•	•	•
Assistance psychologique	Oui	•	•	•	•	•
Assistance nounou de remplacement	Oui	•	•	•		
Informations par téléphone E-réputation	Nombre d'appels illimités		•	•	•	•
PRESTATIONS A DOMICILE						
Conduite à la structure d'accueil ou à l'établissement d'enseignement	50 € / j maxi 1 500 €	•	•	•	•	•
Garde à domicile enfant non scolarisé	50 € / j maxi 1 000 €	•				
Garde à domicile de l'élève	50 € / j maxi 1 000 €		•	•	•	
Aide à la garde d'enfant	30 heures pendant 1 mois	•	•	•		
École à domicile	2 500 € maxi			•	•	
Déplacement d'un proche	Frais de transport à concurrence : - d'un billet SNCF 2 ^{ème} classe A/R pour une personne - ou, en cas d'utilisation de voiture particulière, d'une indemnité de 0,40 €/km parcourus A/R limité à 500 € par an	•				
GARANTIES SPÉCIFIQUES : RÈGLEMENT DE FRAIS						
Perte de revenus	30 € / j maxi 10 jours	•	•	•		
Frais de garde de la structure d'accueil enfant non scolarisé	15 € / jour maxi 10 jours par an	•				
Coup de pouce : - Frais de garderie, assistante maternelle - Abonnement de transport - Frais de cantine - Frais de forfait ski	150 € par an	•	•	•	•	•
Frais d'accompagnant enfant non scolarisé	16 € / jour maxi 320 €	•				
Assur'études	1 000 €					•
Forfait en cas d'hospitalisation	50 € / j maxi 1 500 €	•	•	•	•	•
Frais de télévision et de Wi-Fi	100 € maxi	•	•	•	•	•
DOMMAGES AUX BIENS						
Bicyclette en cas de collision sur la voie publique et fauteuil roulant	770 €		•	•	•	•
Vêtements et objets personnels en cas de collision sur la voie publique	770 €		•	•	•	•
Instrument de musique	1 530 €		•	•	•	•
Bris accidentel de matériel loué pour activité sur neige	150 €		•	•	•	•
Agression, Racket	200 €		•	•	•	•
Vol du cartable, fournitures, manuels scolaires et sac d'internat	200 €		•	•	•	•
Vêtements endommagés pendant les activités scolaires	200 €		•	•	•	•